|  |  |
| --- | --- |
| SORTIES SCOLAIRES AVEC NUITÉES |  |
|
| Demande de dérogation au lieu de rassemblement  Pour le DÉPART et/ou le RETOUR de la sortie à joindre au dossier  (circulaire 99-136 du 21-09-1999\*)  **(ANNEXE 5)** | |
|  |  |
| Circonscription :Ecole : Classe (s) :Adresse : Nom et Prénom des enseignants qui partent :  - -  - -  - - Je soussigné (e) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Directeur, Directrice de l’école atteste sur l’honneur que tous les parents des élèves participant à la sortie scolaire  du : au :  au Centre :  adresse :  ont donné leur accord exprès pour un lieu de rassemblement autre que l’école, à savoir :   * **lieu de rassemblement au départ :** * **lieu de rassemblement au retour :**   Fait à : , le :  Signature de l’enseignant (e) Signature du Directeur / de la Directrice :  qui assure la coordination du projet : de l’école :  **\*Circulaire n° 99-136 du 21 septembre 1999 :**  II, 1, 2 Principes généraux d’organisation (4ème alinéa)  « le départ et le retour se font à l’école. Pour les sorties occasionnelles avec ou sans nuitée, à titre dérogatoire, tous les élèves peuvent cependant être invités à rejoindre un autre lieu de rassemblement après accord exprès des parents. En cas d’impossibilité ou de refus d’une seule famille, cette dérogation n’est pas accordée. »  **Nb : En aucun cas, le lieu de sortie ou du séjour ne peut être assimilé à un lieu de rassemblement.**  DSDEN 67 | |
|
|
|